

30.12.2024 - 09:00 Uhr

Plainte rejetée contre "Corriere del Ticino" / Cas d'abus dans l'Église catholique: la divulgation du nom du prêtre était justifiée

Berne (ots) -

Partis: X. c. "Corriere del Ticino"

Thème: Identification

Plainte rejetée

Résumé

"Corriere del Ticino" (CdT) a publié un article concernant un religieux condamné il y a plusieurs années pour abus sexuels. Une étude de l'Université de Zurich sur les cas d'abus dans l'Église catholique est également revenue sur cette affaire. L'une des victimes s'est adressée à CdT parce qu'elle s'était reconnue dans la description faite dans l'étude. Elle a raconté à CdT les abus qu'elle avait subis, sans toutefois citer le nom de son tortionnaire. Le journal a choisi de rendre le nom du prêtre public. Celui-ci, décédé il y a quelques années, était autrefois une personnalité reconnue et un musicien d'Église renommé. Une plainte a été déposée contre CdT. Le plaignant souhaitait savoir s'il était justifié, sous l'angle de l'éthique des médias, de publier le nom de l'homme d'église. Sur le principe, la "Déclaration" exige que les journalistes s'abstiennent dans leurs contributions de donner des éléments permettant d'identifier les personnes concernées, même si elles ont commis des crimes graves. Le nom peut exceptionnellement être cité lorsqu'un "intérêt public prépondérant" le justifie. Le Conseil suisse de la presse a estimé qu'il y avait un intérêt public prépondérant en l'espèce, dans la mesure où l'Église catholique avait tout fait pour étouffer le sujet pendant des années. Il a estimé qu'il était important dans ce contexte de faire toute la transparence et de renforcer la prise de conscience au sein du public, pour éviter de nouveaux cas à l'avenir. La divulgation du nom du prêtre donnera peut-être à d'autres victimes le courage de se manifester, ce qui permettra de connaître toute l'étendue des abus et d'amorcer le travail de mémoire, constate le Conseil suisse de la presse.

Prise de position [51/2024](#)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100927486> abgerufen werden.